



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2022/09

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 MARS 2022

DÉLIBÉRATION RELATIVE AU BILAN SOCIAL 2020 DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **04 mars 2022** réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-3- 7°) bis,

Après consultation du comité technique de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu la délibération CA2020/55 du 11 décembre 2020,

Entendu l'exposé de Madame la directrice des ressources humaines et de Madame la vice-présidente déléguée qualité de vie au travail et politique de l'emploi,

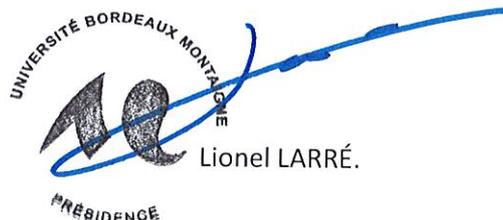
➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **APPROUVE** le bilan social 2020 de l'Université Bordeaux Montaigne, tel que figurant en pièce jointe à la présente délibération.

Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 04/03/2022.

Membres présents	17
Membres représentés	6
Abstention (s)	0
Votants	23
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	23
Pour	23
Contre	0

Le Président,


Lionel LARRÉ.
PRÉSIDENCE

Publié le :

16 MARS 2022

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

15 MARS 2022